

DELIBERATION N° 82/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCATION**
23 novembre 2023

DATE D’AFFICHAGE
23 novembre 2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	14	Formant la majorité des membres en exercice.
Présents	09	
Votants	14	A été désignée en qualité de secrétaire : Madame Sophie NGUYEN VAN MAI.

L’AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 29 NOVEMBRE, à 18h30 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel **DABOUT** - Madame Sophie **DIERRE** - Monsieur Éric **ESTRIER** - Madame Corinne **DROUEN** - Madame Catherine **FILIPOV** - Madame Catherine **LEFEBVRE** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY** - Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI**.

EXCUSÉS : Madame Anne **JOSEPH** donne pouvoir à Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY** - Monsieur Vincent **VANDERSTUYF** donne pouvoir à Madame Catherine **LEFEBVRE**, Monsieur Germain **LELARGE** donne pouvoir à Monsieur Michel **MARESCOT**, Monsieur David **MARES** donne pouvoir à Madame Catherine **FILIPOV**, Monsieur Didier **PAPELOUX** donne pouvoir à Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI**.

ÉLECTION DU 3ème ADJOINT AU MAIRE

Le Maire rappelle l’ensemble du conseil municipal que le nombre de dossiers à traiter étant de plus en plus important, il est nécessaire de désigner un 3^{ème} Adjoint au Maire.

Le nombre actuel est de 2 Adjoints.

Le nombre de postes d’adjoints a été fixé à 4 le 23/05/2020.

Par délibération en date du 17/03/2022, le nombre d’adjoints a été réduit de 4 à 3.

M le Maire propose pour compléter la Municipalité l’élection d’un nouvel adjoint avec les délégations suivantes : la gestion du service technique, l’environnement et le développement durable.

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-7 et L.2122-7-1 ;

Considérant que les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n’a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l’élection a lieu à la majorité relative.

En cas d’égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Michel **DABOUT** et Madame Sophie **DIERRE** se voient proposer la mission d’assesseurs, qu’ils acceptent.

Elections du 3^{ème} Adjoint au Maire

Monsieur le Maire sollicite les candidatures à la fonction de 3^{ème} Adjoint.

Mme Corinne DROUEN se déclare candidate.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	14
Bulletins blancs ou nuls	2
Suffrages exprimés	12
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

- Mme Corinne DROUEN : 11 Voix
- M Michel DABOUT : 1 voix

Mme Corinne DROUEN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 3^{ème} Adjoint au Maire et a été immédiatement installée.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

